



Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan

11 P Maison des Associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT

tél : 02 97 64 30 11 (Lorient) 02 97 42 63 20 (Vannes)

n° SIRET 420 954 109 00021

E-mail : oreille-et-vie@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Membre du BUCODES, Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et malentendants, d'utilité publique

La boucle magnétique, méconnue mais si utile

Le 100 % santé pour les appareils auditifs est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2021. Par divers reportages plusieurs médias ont donné un point de vue sur l'application de cette mesure. Mais il est un aspect de la vie des personnes atteintes de surdit  qui est oubli  : l'inclusion dans la vie sociale.

Etre malentendant ou sourd c'est se heurter, au quotidien,   de multiples obstacles qui perturbent toutes les relations. Cette p riode de pand mie qui oblige,   juste titre, de porter un masque, ne fait qu'amplifier ces difficult s car les masques opaques ne permettent pas la lecture labiale qui est n cessaire pour compl ter la compr hension du message oral transmis. Or comme le montrent les  tudes scientifiques, la surdit  est la premi re cause  vitable de d mence, et donc d'apparition des maladies neurod g n ratives telles que la maladie d'Alzheimer.

Pourtant un bon nombre des difficult s induites par une surdit  pourraient  tre supprim es, ou au moins att nu es, avec quelques r gles simples : parler en face, en articulant,  crire ce qui n'est pas compris,  viter les bruits de fond si c'est possible.

On sait que les  tablissements recevant du public ont une obligation d'accessibilit  aux personnes porteuses d'un handicap moteur. On sait moins que l'obligation existe aussi pour les personnes malentendantes ou sourdes, une obligation inscrite dans la r glementation o  l'on trouve des pr cisions sur les  quipements qu'il convient d'installer. Sont par exemple concern s les accueils, les interphones, les ascenseurs, les annonces sonores (dans les gares par exemple), les commerces o  chacun doit pouvoir lire facilement le total   payer, etc.

Parmi les  quipements pr conis s arrive en premier la boucle magn tique. C'est un outil qui intervient en compl ment des proth ses auditives, mal connu des malentendants en raison du manque d'information et de test lors de l'achat de leurs proth ses auditives. Il est pourtant tr s pris  de ceux qui ont eu la chance de l'essayer. Son principe est bas  sur une technologie simple, l'induction  lectro magn tique, utilis e dans de nombreux appareils  lectriques. Une boucle magn tique bien  tudi e, en bon  tat de fonctionnement, permet   la personne qui porte des appareils auditifs  quip s d'une bobine   induction (c'est le cas de nombreux contours d'oreille) o  le programme « T » a  t  activ , de capter un son clair et de qualit  directement par l'aide auditive, d barrass  des bruits environnants et de la r verb ration.

Les boucles magn tiques se pr sentent sous divers aspects selon les lieux et les besoins qui lui sont li s. Et pour ceux qui ne portent pas d'appareils avec programme T, il existe r cepteurs sp ciaux avec casques leur permettant de b n ficier de ce confort auditif.

Alors pourquoi cette technique est-elle si mal connue ?

Le premier responsable est sans conteste la publicité sur les appareils auditifs dont le message est axé sur « l'appareil invisible ». En effet, il faut un peu de place pour loger la bobine à induction dans l'appareil, ce qui limite la miniaturisation. Une telle publicité conforte dans leur désir toutes les personnes qui veulent cacher leur surdité. Réalisent-elles que le premier bénéfice à attendre de l'appareil est d'améliorer l'audition autant qu'il est possible, pas seulement sur le plan familial ou professionnel mais également dans la vie sociale y compris au cinéma, dans un office de tourisme, à la banque ou au guichet SNCF ?...

La seconde raison est à chercher chez les professionnels, fabricants d'appareils et audioprothésistes, qui au passage sont à l'origine des publicités. Les audioprothésistes ne parlent pas spontanément de la boucle magnétique à leurs patients, alors que c'est inscrit dans les obligations qui accompagnent le 100 % santé. En misant sur le numérique qui a apporté de réels progrès pour les prothèses auditives, ils misent sur le Bluetooth, qui équipe de nombreux appareils, y compris des appareils remboursés à 100 %, persuadés qu'il répond à tous les besoins. Or cette technologie n'offre qu'une accessibilité individuelle, par exemple pour le téléphone, la télévision, certaines situations de réunions à 3 ou 4. Mais elle ne donne aucune solution pour l'accessibilité collective telle que le cinéma, une réunion à plus de 5 personnes, ou pour utiliser l'équipement d'un accueil dans une médiathèque, un hôtel ou un office de tourisme.... Pour cela il faudrait auparavant unifier les normes Bluetooth et changer les équipements déjà en place.

Un malentendant bien appareillé est celui qui a des appareils choisis en fonction de sa surdité, avec des programmes permettant de s'adapter à diverses situations et à utiliser les équipements en boucle magnétique là où elles sont installées : elles sont signalées par le logo ci-contre. Et cela n'a aucun lien avec le prix des appareils : la boucle magnétique n'entraîne pas de surcoût.



Si chaque malentendant ou malentendante demande à son audioprothésiste de lui expliquer la boucle magnétique et de la tester, de grands pas pourront être faits dans l'inclusion des personnes malentendantes.

Fait le 24 mai 2021